



Strasbourg, 26 septembre 2005

CDPC-BU (2005) 10 REV

Mailbox: dji.cdpc@coe.int
Website: www.coe.int/cdpc

Comité européen pour les problèmes Criminels (CDPC)

Réunion du Bureau
(CDPC-BU) (Strasbourg, 14 juin 2005)
et
du Bureau élargi (Strasbourg, 15–17 juin 2005)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

BREF AVANT-PROPOS

Le Bureau du CDPC a discuté et a pris un certain nombre de décisions concernant le programme de travail du CDPC, notamment en ce qui concerne les suites à donner à la 26^e Conférence des ministres européens de la Justice et au Sommet de Varsovie. Les travaux sur cette question se poursuivront lors de sa réunion d'octobre, en vue de proposer un programme de travail à la prochaine réunion plénière d'avril 2006.

Il a également eu une première discussion concernant les thèmes de la 27^e Conférence des ministres européens de la Justice, qui doit se tenir en Arménie en septembre 2006.

Pour ce qui est des méthodes de travail, le Bureau a discuté à la fois de ses propres méthodes de travail et de la question des relations entre les sous-comités spécialisés et la réunion plénière. Une décision sur ce dernier point sera prise par le Bureau lors de sa réunion d'octobre.

Le Bureau est convenu de proposer au CDPC une augmentation du nombre des membres du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) et a proposé au CDPC un projet de mandat pour que le PC-CP élabore un projet de Règles européennes pour les mineurs délinquants.

Le Bureau élargi, qui s'est ensuite réuni, a discuté du projet de Règles pénitentiaires européennes et l'a révisé. Elles seront finalisées par le Bureau après avoir recueilli les observations des délégations du CDPC, et soumises au Comité des Ministres pour adoption.

Le CDPC est invité à noter que :

- le Bureau a demandé au Comité d'experts sur le fonctionnement des Conventions européennes dans le domaine pénal (PC-OC) de faire un compte rendu lors de la prochaine réunion du CDPC sur les questions relatives aux mécanismes de règlement des différends (voir § 11 à 16 ci-dessous) ;
- le Bureau a demandé au Secrétariat de consulter, par écrit, les chefs de délégation auprès du CDPC concernant le thème de la prochaine Conférence des ministres européens de la Justice (Arménie, septembre 2006) (voir § 17 à 19 ci-dessous) ;
- le CDPC sera invité lors de sa prochaine réunion à élire : *un membre de son Bureau (voir § 26 ci-dessous) * des membres du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) (voir § 27 ci-dessous)
* éventuellement des membres du Conseil scientifique criminologique (voir § 28 & 29 ci-dessous)
- le Bureau a finalisé le projet de mandat du PC-CP pour élaborer un projet de Règles européennes pour les mineurs délinquants, qui sera soumis au CDPC pour approbation par le biais d'une procédure de consultation écrite (voir Point 8 ci-dessous)
- le Bureau élargi a finalisé le projet de Règles pénitentiaires européennes (RPE) et son commentaire et a invité les délégations du CDPC à envoyer leurs commentaires (voir sous Bureau Elargi ci-dessous).

Le CDPC est invité à prendre acte du rapport dans son ensemble.

TABLE DES MATIÈRES

BUREAU	4
1. Ouverture de la réunion.....	4
2. Adoption du projet d'ordre du jour.....	4
3. Programme de travail 2005/2006 du CDPC et de ses comités subordonnés	4
4. Méthodes de travail du Bureau.....	7
5. Relations entre les comités spécialisés et la réunion plénière du CDPC	7
6. Elections	7
7. Charte pénitentiaire européenne - Faisabilité.....	8
8. Règles européennes pour les mineurs délinquants - projet de mandat.....	8
9. Informations fournies au Bureau.....	8
10. Dates de la prochaine réunion du Bureau et du CDPC	10
 BUREAU ELARGI.....	 10
1. Règles pénitentiaires européennes (RPE)	10
2. Elections - PC-CP et PC-CSC.....	10
3. Informations et séminaires et conférences à venir	10
 ANNEXE I - Liste des participants.....	 12
ANNEXE II - Programme.....	15
ANNEXE III - Liste des participants - Réunion Élargie Du Bureau	17

BUREAU

14 juin 2005

1. Ouverture de la réunion

1. La séance est ouverte par le Président, M. Claude DEBRULLE (Belgique), qui souhaite tout particulièrement la bienvenue à M. Alexander ZMEYEVSKIY (Fédération de Russie), participant pour la première fois en tant que membre du Bureau. Il note les absences excusées de Mme Andreja LANG (Slovénie) et M. Jesper HJORTENBERG (Danemark), ainsi que de M. Mario AFFENTRANGER (Suisse), qui a été contraint de démissionner de son poste en tant que membre du Bureau en raison d'autres engagements professionnels.

2. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe I.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

3. Le Bureau du CDPC adopte l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point d'information sous le point 9 concernant le séminaire " Protéger les droits de l'homme tout en combattant le terrorisme ", auquel M. DEBRULLE et M. BOHACIK ont tous deux assisté.

L'ordre du jour, qui dresse également la liste des documents de travail de la réunion, figure à l'Annexe II.

3. Programme de travail 2005/2006 du CDPC et de ses comités subordonnés - établir les priorités

a. Programme de travail

i. questions générales

4. Le Bureau examine le document élaboré par le Secrétariat fixant les grandes lignes d'action du CDPC et de ses comités subordonnés. Afin de terminer ce document pour discussion par la réunion du Bureau en octobre - et la présentation ultérieure à la plénière de 2006, le Bureau charge le Secrétariat de demander, en son nom, au Conseil de coopération pénologique (PC-CP), au Conseil scientifique criminologique (PC-CSC) et au Comité d'experts sur le fonctionnement des Conventions européennes dans le domaine pénal (PC-OC) de fournir des informations détaillées quant à leurs travaux, leurs priorités et leurs délais. Il conviendrait également de leur demander (au PC-CSC plus particulièrement) quelles sont les propositions d'activités futures qu'ils pourraient avoir. Une fois ces informations connues, le Bureau sera dans une meilleure position pour faire des propositions concernant le futur rôle et les futures activités du PC-CSC.

5. Certains expriment leur inquiétude à l'idée que, bien que certaines activités soient précisées, aucune réunion des sous-comités compétents n'a été convoquée cette année. En outre, lors de la définition des priorités, il est important de terminer le travail déjà commencé avant d'aborder de nouvelles questions. Toutefois, le Bureau a reconnu que la question des contraintes budgétaires et les résultats de la Conférence des ministres européens de la Justice d'Helsinki et du Sommet de Varsovie doivent être pris en compte lors de la présentation des propositions à la plénière d'avril 2006 pour décision quant au programme de travail du CDPC pour l'année ou les deux années à venir.

6. Le Bureau est d'avis qu'il serait utile d'établir une liste des activités/priorités à court et à long terme. Il demande à son Secrétariat d'élaborer un tel document pour octobre, sur la base des réponses reçues de la part des sous-comités, ainsi que sur la base de toutes les décisions budgétaires qui auront été prises d'ici là.

7. Les activités à court terme incluront les points pour discussion/décision à la plénière de mars 2006, par exemple, des décisions devront être prises sur l'assistance aux personnes victimes de terrorisme et aux victimes de crimes graves en général, tandis qu'une discussion pourrait avoir lieu quant à l'opportunité de proposer que des instruments relatifs à la contrefaçon (de médicaments, ou en général), et à l'exploitation sexuelle des enfants soient élaborés. Pour ce qui est du premier instrument, il vaut probablement mieux attendre que le séminaire prévu en septembre ait eu lieu (voir § 50 ci-après). Quant au deuxième instrument, le Secrétariat élaborera, pour la réunion du Bureau en octobre, une note sur les instruments déjà existants (comme le Protocole de Palerme, au niveau de l'UE, etc.) en fonction des lacunes connues (comme la protection des enfants victimes lors de l'exécution des procédures pénales ; la prescription et la compétence extraterritoriale).

8. Des évolutions à plus long terme, qui vont dépendre des résultats de la 27^e Conférence des Ministres européens de la Justice (voir b ci-dessous), pourraient inclure d'autres catégories particulières de victimes (comme les victimes de violations du droit international humanitaire, les victimes de la violence familiale, les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les victimes de la traite, etc.).

9. Dans le même temps, le Bureau évalue la contribution et le rôle du CDPC, conformément à son mandat visant à garantir la cohérence des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine pénal (comme les récents travaux du CODEXTER ou du CAHTEH) ainsi qu'en égard aux relations avec d'autres organisations internationales.

10. Dans ce contexte, le Bureau convient qu'il serait utile d'annexer au programme de travail une brève liste des autres activités du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le CDPC (par ex., CODEXTER, CDDH, CAHDI).

ii. mécanismes de règlement des différends

11. Plus précisément, le Bureau renvoie à la Résolution n°5 de la 26^e Conférence des ministres européens de la Justice relative au fonctionnement des conventions du Conseil de l'Europe de coopération judiciaire dans le domaine pénal.

12. Il note que la 925^e réunion des Délégués des Ministres, comme le demandait la Conférence des ministres européens de la Justice dans sa Résolution n°5, a chargé le CDPC :

« d'examiner, en tenant compte des meilleures pratiques développées par les Etats membres et des travaux déjà menés par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, la mise en œuvre effective des mécanismes de coopération prévus par les conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale, les difficultés en résultant, ainsi que les améliorations susceptibles de leur être apportées, et de formuler toute proposition nécessaire à cet égard. »

13. Le Bureau note en particulier la nécessité de proposer une solution efficace pour régler les différends pouvant découler de l'application des conventions du Conseil de l'Europe. La Convention européenne d'extradition et la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale suscitent un intérêt particulier, car ces textes ne prévoient aucun mécanisme de règlement des différends.

14. Le Bureau reconnaît le rôle important que joue le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes dans le domaine pénal (PC-OC) afin de trouver des solutions en vue d'un fonctionnement efficace de ces conventions.

15. Afin de ne pas perdre de temps, le Bureau a donc demandé au PC-OC, lors de sa 50^e réunion (27-29 juin 2005), d'étudier la question des mécanismes de règlement des différends prévus dans les conventions du Conseil de l'Europe. Le PC-OC a notamment été chargé de rendre compte au CDPC, lors de sa prochaine réunion plénière :

- des divers types de mécanismes prévus dans les conventions,
- de l'efficacité de ces mécanismes et des problèmes rencontrés,
- des travaux qu'il pourrait mener dans ce domaine, notamment en faisant des suggestions concrètes indiquant comment promouvoir la mise en oeuvre efficace de mécanismes de coopération prévus par les conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale.

16. A la lumière de ce qui précède, le Bureau charge le Secrétariat de préparer un document présentant les questions devant être débattues par le PC-OC.

b. 27^e Conférence des Ministres européens de la Justice - Arménie, septembre 2006

17. L'un des thèmes proposés pour cette conférence (par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) lors de sa réunion d'avril 2005) est la question des victimes. Le Bureau a estimé qu'il s'agissait d'un thème approprié qui concerne à la fois les domaines civil et pénal ; ainsi, en mars prochain, le CDPC devrait être en mesure d'adopter la révision de la Recommandation (87) 21 sur l'assistance aux victimes. Un rapport sera envoyé au CDPC fin juin par le PC-S-AV sur la question plus spécifique des victimes du terrorisme.

18. L'un des résultats que l'on pourrait envisager pour la 27^e Conférence serait que les ministres de la Justice recommandent l'élaboration d'un instrument contraignant dans ce domaine.

19. Le Bureau note qu'il ne s'agit là que d'une première suggestion et, outre ses discussions, demande au Secrétariat de consulter, par écrit, les chefs de délégation auprès du CDPC, pour savoir s'ils sont d'accord avec cette suggestion ou s'ils ont d'autres idées spécifiques, sur les bases suivantes :

- il importe de définir un thème faisant un lien entre le droit civil et pénal ;
- l'un des thèmes éventuels importants pourrait être les victimes, notamment les victimes vulnérables au sens de la Résolution 2 d'Helsinki (par exemple, les victimes de violence domestique) ;
- il convient de décider s'ils considèrent ou non que ce thème des victimes (catégories spécifiques ou en général) est approprié ;
- ils ont d'autres suggestions à faire, qui doivent être précisées.

c. 4^e Consultation multilatérale sur les implications de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) sur le droit interne des Etats membres du Conseil de l'Europe

20. Ces consultations sont une initiative commune du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) (ministres des Affaires étrangères) et du CDPC (ministres de la Justice). Elles ont généralement lieu juste avant ou après la réunion du CAHDI, avec la participation du Président et du Procureur de la CPI.

21. La 4^e consultation pourra être convoquée soit en mars, soit en septembre 2006, sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires, qui n'est pas clairement établie à l'heure actuelle.

22. En réponse à une question du Président, il est décidé qu'un thème éventuel pourrait être les accords de coopération bilatérale entre les Etats membres et la CPI en ce qui concerne les détenus, la protection des témoins, etc. Un échange de bonnes pratiques dans ce domaine pourrait se révéler utile. Un autre thème suggéré est la façon dont les crimes définis par des traités se transforment en infractions nationales dans les différents systèmes juridiques.

4. Méthodes de travail du Bureau

23. Le Bureau étant désormais composé de neuf membres, il discute de l'idée d'attribuer son travail (dans un premier temps), ainsi que la question des "relations extérieures" du CDPC à des rapporteurs ou groupes de rapporteurs. Il n'y a pas de véritable consensus sur cette question, certains membres du Bureau considérant que c'est un bon moyen de faire face à une charge de travail croissante, d'autres estimant qu'il est important pour le Bureau d'agir / de prendre des décisions sur une base collégiale. Il est décidé que l'approche pourrait être, au départ, de traiter certaines questions sur une base ad hoc - par exemple, M. BRADLEY serait chargé de rendre compte des relations avec les institutions de l'Union européenne (en raison de la présidence actuelle de l'Union par le Royaume-Uni). Le Bureau réexaminera de toute façon cette question ultérieurement.

5. Relations entre les comités spécialisés et la réunion plénière du CDPC

24. A la suite des discussions sur le projet de Règles pénitentiaires européennes révisées (RPE) pendant la session plénière de mars 2005, le Bureau a été chargé, avec le Secrétariat, d'étudier les modalités permettant de garantir que, une fois qu'un comité ayant un nombre restreint de membres ou traitant de questions techniques a terminé ses travaux, une consultation plus large soit menée avant présentation du projet de texte en réunion plénière du CDPC.

25. Le Bureau reconnaît que ces questions ne se poseraient que pour un nombre limité de documents spécifiques et estime qu'il serait utile de fournir, pour la plénière du CDPC, une liste des activités contenues dans le programme de travail pour lesquelles cette consultation élargie serait nécessaire, ainsi que la procédure proposée. Cette procédure pourrait être une consultation écrite, dont les résultats devraient être pris en compte par les comités spécialisés lors de l'élaboration d'un projet final à présenter au CDPC. Le Bureau demande au Secrétariat de rédiger une note sur ces points pour sa réunion d'octobre.

6. Elections

a. d'un membre du Bureau pour remplacer M. Mario-Michel AFFENTRANGER

26. Le Bureau note avec regret que M. AFFENTRANGER a dû démissionner en raison d'autres engagements professionnels. Il sera remplacé à la suite d'une élection organisée lors de la réunion plénière du CDPC en mars. Le Bureau demande au Secrétariat de préparer une lettre en son nom, exprimant les remerciements et les félicitations de ses membres pour tout le travail accompli par M. Affentranger et indiquant que les connaissances approfondies et la solide expérience de celui-ci vont leur manquer et qu'ils regrettent de ne pas pouvoir le lui dire de vive voix.

b. de nouveaux membres du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) - et de son éventuel élargissement

27. Le Bureau note que les mandats de trois membres du PC-CP arrivent à expiration en 2006 et que le président démissionnera de son poste dès que les travaux de révision des Règles pénitentiaires européennes seront terminés. Etant donné les décisions prises par le CDPC en mars, le PC-CP sera invité à préparer/commenter des textes dans un certain nombre de domaines relativement spécialisés - les prévenus, la faisabilité d'une Charte pénitentiaire européenne, les mineurs, la probation. Le Bureau estime que la charge de travail considérable et la nécessité d'une expertise spécialisée, ainsi que le récent élargissement du Bureau lui-même (le PC-CP a toujours eu le même nombre de membres que le Bureau, également pour des raisons de représentation géographique) justifient un élargissement du PC-CP. Le Bureau proposera donc à la plénière en mars 2006 que le nombre de membres du PC-CP augmente, passant de sept à neuf membres. Si le CDPC accepte cette proposition lors de sa prochaine réunion plénière en avril 2006, il devra élire cinq (ou six) nouveaux membres du PC-CP, dont deux

seraient élus sous réserve de l'accord du Comité des Ministres concernant l'augmentation du nombre de membres.

c. de nouveaux membres du Conseil scientifique criminologique (PC-CSC)?

28. Les mandats de Mme Mariavaleria DEL TUFO et de M. Pierre TOURNIER ont expiré à la fin de la session plénière de mars 2005. Lors de cette réunion, le CDPC a noté que, comme le PC-CSC ne se réunirait pas en 2005, il n'était donc pas nécessaire d'élire des remplaçants. Certains membres du CDPC s'étant inquiétés de cette situation car le PC-CSC pourrait être appelé, peut-être par le Comité des Ministres, à donner un avis, le CDPC a demandé à son Bureau d'étudier cette question et de faire des propositions pour garantir la continuité de ce Comité, à la lumière de l'importance de ses activités, notamment en faisant des propositions d'activités futures.

29. Le Bureau décide que des élections doivent avoir lieu lors de la session plénière de mars 2006 pour remplacer les deux membres sortants. Il demande également au Secrétariat de demander aux anciens membres du PC-CSC de donner leur avis quant aux travaux prioritaires de leur comité. Ayant noté quelques questions quant au rôle du PC-CSC, le Bureau convient que, avec l'aide de l'un des membres du PC-CSC, son mandat devrait être revu et mis à jour.

30. La réunion élargie du Bureau devrait être informée des appels à candidatures pour le PC-CP et le PC-CSC qui seront faits à l'automne.

7. Charte pénitentiaire européenne - Faisabilité

31. Le Bureau charge le Secrétariat de procéder à une consultation écrite du PC-CP et du Comité pour la prévention de la torture (CPT) sur la faisabilité d'une Charte pénitentiaire européenne.

8. Règles européennes pour les mineurs délinquants - projet de mandat

32. Lors de sa dernière réunion (23 – 25 mai 2005) le PC-CP a révisé son projet de mandat pour l'élaboration d'un projet de Règles européennes pour les mineurs délinquants. Le Bureau approuve ce projet de mandat et demande au Secrétariat de le soumettre au CDPC pour approbation par le biais d'une procédure de consultation écrite, tel que convenu par le CDPC lors de sa dernière réunion (voir CDPC(2005)12 § 68). Il souligne la nécessité d'engager trois experts scientifiques.

9. Informations fournies au Bureau

a. Comité des Ministres - adoption de conventions, recommandations, etc. (réunions du 20 avril et du 3 mai 2005)

33. Le Bureau prend acte des décisions du Comité des Ministres, qui a adopté tous les textes proposés par le CDPC à l'exception du mandat du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) (n.b.¹ ce mandat a été adopté le 13 juillet 2005)².

b. 26^e Conférence des ministres européens de la Justice - Helsinki, 7 - 8 avril 2005

¹ Cf. documents joints :

CM/Del/Dec(2005)924/10.3aE / 25 avril 2005, CM/Del/Dec(2005)924/10.3bE / 25 avril 2005, CM/Del/Dec(2005)924/10.3cE / 25 avril 2005, CM/Del/Dec(2005)925/10.8E / 10 mai 2005

² Cf. documents joints :

CM/Del/Dec(2005)935/10.2E / 18 juillet 2005

34. Le Bureau rappelle que les ministres ont adopté cinq résolutions, dont quatre concernent le CDPC et sont donc reprises dans le programme de travail dont il est fait mention au point 3 ci-dessus. Le Bureau rappelle le vif succès de cette conférence et demande à M. Vesterbacka de faire part de ses remerciements au ministre de la Justice pour son excellente organisation et sa chaleureuse hospitalité.

c. Conclusions de la réunion CATS du 29 avril 2005

35. Le Président présente les conclusions de la réunion CATS au Bureau. Il note que, en ce qui concerne les travaux du CDPC, les activités de l'UE dans ce domaine se concentrent sur la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation, même si les progrès sur ce dernier point sont très lents. Dans ce contexte, il n'estime pas qu'il y ait un chevauchement d'activités entre l'UE et le Conseil de l'Europe, à l'exception peut-être du transfèrement des personnes condamnées.

d. 11^e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime

36. M. MIKLAU, qui a assisté à cette conférence, informe le Bureau de son contenu et de ses conclusions. La déclaration de Bangkok, pour laquelle il a été difficile de trouver un consensus, représente à son avis une déclaration de politique pénale générale. Il note que les tendances actuelles sont les domaines suivants : les victimes, la justice réparatrice et les " nouveaux " crimes (comme la cybercriminalité, le terrorisme, la criminalité écologique).

37. Un élément qui est ressorti clairement de la conférence est l'importance de l'assistance technique dans le traitement de la criminalité - notamment de l'échange de connaissances entre les pays, afin d'aider plus particulièrement les pays ayant des ressources financières ou autres limitées à améliorer leurs systèmes avec l'aide d'experts dans le domaine international.

e. 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement - Varsovie 16 - 17 mai 2005

38. Le Bureau note que la déclaration finale et le plan d'action du Sommet de Varsovie renvoient à un certain nombre de questions relevant de la compétence du CDPC, notamment la mise à jour régulière des Règles pénitentiaires européennes, ainsi que les travaux sur le terrorisme, la corruption, le crime organisé, la traite, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent.

39. Il note également l'importance attachée par les chefs d'Etat à la Convention européenne des droits de l'homme et à la nécessité de renforcer l'efficacité de la Cour, aux propositions visant à réétudier l'architecture européenne (UE/COE/OSCE) et à la proposition russe d'organiser un sommet des sommets réunissant ces trois organisations.

f. Conventions STE 90, 190, et STCE 196, 197, 198 - mise à jour de l'état des signatures et ratifications

40. Le Bureau prend acte des informations fournies et demande que les mises à jour soient transmises lors de toutes les réunions du Bureau et de toutes les réunions plénières à l'avenir.

g. CPGE Budapest

41. Le Bureau prend note avec intérêt des conclusions de la Conférence des Procureurs Généraux d'Europe de Budapest, en particulier des « lignes directrices de Budapest ».

h. Séminaire « Protéger les droits de l'homme tout en combattant le terrorisme »

42. M. BOHACIK informe le Bureau de ce séminaire, faisant remarquer que deux points présentant un intérêt pour le CDPC ont fait l'objet de discussions - celui des assurances diplomatiques dans le domaine de l'extradition et celui des motifs spécifiques sur la base desquels l'entraide judiciaire peut être refusée.

Par exemple, pour cette dernière, s'il apparaît évident que l'extradition peut être refusée, l'entraide judiciaire peut-elle aussi être refusée s'il y a un risque de traitement inhumain ? Dans quelle mesure des éléments de preuve obtenus dans des pays pratiquant les traitements inhumains peuvent-ils être utilisés pour condamner une personne ?

10. Dates de la prochaine réunion du Bureau et du CDPC

43. Le Bureau décide de tenir sa prochaine réunion du 12 au 14 octobre 2005. Cela permettra au Bureau d'organiser une réunion commune avec le Bureau du CDCJ pour discuter des thèmes de la 27^e Conférence des ministres de la Justice et, si le Bureau le souhaite, d'organiser une réunion avec le Comité d'experts sur la justice pénale transnationale (PC-TJ).

44. Il est en outre décidé que la prochaine session plénière aura lieu du 3 au 7 avril 2006.

* * * * *

BUREAU ELARGI

15 – 17 juin 2005

1. Règles pénitentiaires européennes (RPE)

45. Sous la présidence de M. Debrulle, le Bureau élargi du CDPC (membres du Bureau et autres délégations du CDPC y assistant à leurs propres frais), ainsi que le Président du PC-CP et l'un de ses experts scientifiques, se sont réunis du 13 au 15 juin 2005 pour réviser les textes des Règles pénitentiaires européennes et leur commentaire.³

46. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe III.

47. Les textes des Règles pénitentiaires européennes et de leurs commentaires, tels que révisés, seront envoyés à toutes les délégations du CDPC d'ici à la fin juin, qui devront envoyer leurs commentaires au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2005. Sur la base de ces commentaires, le Bureau, lors de sa réunion d'octobre, conformément à la décision prise par le CDPC lors de sa dernière réunion (voir CDPC(2005)12 § 54), finalisera les textes et les enverra au Comité des Ministres pour adoption.

2. Elections - PC-CP et PC-CSC

48. Le Bureau est informé de la nécessité d'élire des membres du PC-CP, du PC-CSC et du Bureau et prévient que l'appel à candidatures sera lancé à l'automne (cf. points 6b et c ci-dessus).

3. Informations et séminaires et conférences à venir

49. Le Bureau élargi est informé des éléments énoncés aux points 9 a, b, e et f ci-dessus.

50. Le Bureau élargi est également informé des prochains séminaires et conférences suivants :

³ Documents de travail : PC-CP(2004)08 rev 6 et PC-CP (2004) 09 rev 5

- Un séminaire intitulé « Contrer les contrefacteurs Limiter les risques que représentent les médicaments de contrefaçon pour la santé publique en Europe par des mesures et mécanismes appropriés » se tiendra à Strasbourg du 21 au 23 septembre 2005. Toutes les délégations du CDPC sont invitées et vivement encouragées à y participer. Le Bureau élargi est de plus informé que les contributions volontaires reçues pour ce séminaire sont suffisantes pour couvrir les frais (voyage et hébergement) d'un expert dans le domaine de l'application des lois originaire des Etats membres suivants : Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Kosovo-MINUK, Serbie-Monténégro, Roumanie, Fédération de Russie, Ukraine.
- Dans le cadre de la Présidence portugaise, le Conseil de l'Europe et le ministre de la Justice du Portugal organisent une « Conférence sur la lutte contre la criminalité économique », du 28 au 30 septembre à Cascais, près de Lisbonne (Portugal). Les objectifs de cette conférence sont les suivants :
 1. Faire le bilan des évolutions et tendances de la criminalité économique.
 2. Elaborer des propositions d'actions futures du Conseil de l'Europe en matière de criminalité économique.
- Ces deux conférences importantes étant organisées fin septembre, la conférence organisée par le ministère turc de la Justice et le Conseil de l'Europe sur la probation se tiendra en novembre à Istanbul.
- Une conférence intitulée « Cybercriminalité : à défi mondial, réponse mondiale » sera organisée par le Conseil de l'Europe et le gouvernement espagnol à Madrid, les 12 et 13 décembre 2005.

ANNEXE I

List of Participants / Liste des participants

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Roland MIKLAU, Director General, Criminal Law, Ministry of Justice, VIENNA

BELGIUM / BELGIQUE

M. Claude DEBRULLE, **Chairman of the CDPC / Président du CDPC**, Directeur Général, Ministère de la Justice, BRUXELLES

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG, Deputy Director of Public Prosecution, Office of the Director of Public Prosecution, COPENHAGEN K
Apologised / Excusée

FINLAND / FINLANDE

Mr Esa VESTERBACKA, Head of the Department of Criminal Policy, Ministry of Justice, HELSINKI

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexander ZMEYEVSKIY, Director, Department on the Issues of New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs, MOSCOW

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Branislav BOHÁČIK, **Deputy Chairman of the CDPC / Vice-Président du CDPC**, Director – Division for Judicial Co-operation in Criminal Matters, Ministry of Justice, BRATISLAVA

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Andreja LANG, Head of the Department for Criminal Legislation, Directorate for the Preparation of Legislation, Ministry of Justice, LJUBLJANA
Apologised / Excusée

SWITZERLAND / SUISSE

M. Mario-Michel AFFENTANGER, Chef de la Section des Traités Internationaux, Division de l'Entraide Judiciaire Internationale, Office Federal de la Justice, BERNE
Resigned / Démissionné

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Richard BRADLEY, Head of Judicial Co-operation Unit, LONDON

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Department of Crime Problems / Service des Problèmes Criminels

Mrs Margaret KILLERBY, Head of the Department of Crime Problems / Chef du Service des Problèmes Criminels

Ms Bridget O'LOUGHLIN, Head of the Criminal Justice Division / Chef de la Division de la justice pénale
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Ms Iina TANEVA, Head of the Prisons and Probation Unit / Chef de l'Unité des prisons et probation

Ms Claire ROBINS, Assistant / Assistante

* * * * *

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sylvie BOUX

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Corinne McGEORGE

ANNEXE II

Programme

1. **Opening of the meeting / Ouverture de la réunion**
2. **Adoption of the draft agenda / Adoption de l'ordre du jour**
CDPC-BU (2005) OJ 4rev – revised draft agenda / projet d'ordre du jour révisé
1. **a. 2005/2006 work plan for the CDPC and its subordinate committees – establishing priorities**
2005/2006 organisation du travail du CDPC et ses comités subordonnés – établissement des priorités
CDPC-BU (2005) 8rev – Work plan / Programme du travail 2005-2006
CDPC-BU (2005) 9 – List of CDPC subordinate committees / liste des comités subordonnées au CDPC
- b. 27th Conference of Ministers of Justice – Armenia, September 2006**
27^e Conférence des Ministres de la justice – Arménie, septembre 2006

PC-S-AV (2005) 5 – Elements adopted by the PC-S-AV on victims of terrorism/Victimes du terrorisme -
Eléments adoptés par le PC-S-AV
- c. 4th Multilateral Consultation on the implications of the ratification of the Rome Statute of the ICC on the domestic order of the member States of the Council of Europe.**
4^e Consultation multilatérale sur les implications de la ratification du Statut de Rome de la CIC sur l'ordre domestique des Etats membres du Conseil de l'Europe
2. **Working methods of the Bureau**
Méthodes de travail du Bureau
3. **Interface between specialised committees and the CDPC Plenary**
Interface entre les comités spécialisés et la plénière du CDPC
4. **Elections / Elections**
 - a. **of a Bureau member to replace Mario-Michel Affentranger**
d'un nouveau membre du Bureau à remplacer Mario-Michel Affentranger
 - b. **of new members of the Council for Penological Co-operation (PC-CP) – and possible enlargement**
des nouveaux membres du Conseil de Coopération pénologique (PC-CP) – et son élargissement éventuel

Rules of the PC-CP / Règlement du PC-CP
CDPC (2005) 3 Secretariat memorandum concerning the elections for the CDPC and subordinate committees/Note du secrétariat concernant les élections au CDPC et à ses comités subordonnés

c. of new members of the Criminological Scientific Council (PC-CSC)?

des nouveaux membres du Conseil scientifique criminologique (PC-CSC) ?

Rules of the PC-CSC / Règlement du PC-CSC

CDPC (2005)3 Secretariat memorandum concerning the elections for the CDPC and subordinate committees/Note du secrétariat concernant les élections au CDPC et à ses comités subordonnés

5. European Prisons Charter – Feasibility

Charte Pénitentiaire Européenne - faisabilité

6. European Rules for Juveniles – Draft Terms of Reference

Règles européennes pour les délinquants juvéniles – Projet de mandat

PC-CP (2004) 10 rev 3 – draft terms of reference / projet de mandat

9. Information

a. Committee of Ministers – adoption of Conventions, Recommendations, etc. (20 April meeting)

Comité des Ministres – adoption des Conventions, Recommandations, etc. (réunion du 20 avril)

*CM/Del/Dec(2005)924 – Decisions adopted (concerning the CDPC) /
CM/Del/Dec(2005)925 - Décisions adoptées (concernant le CDPC)*

b. 26th Conference of Ministers of Justice - Helsinki, 7 – 8 April 2005

26^e Conférence des Ministres de la justice – Helsinki, 7 – 8 avril 2005

*Resolution N°2 – The Social Mission of the Criminal Justice System - Restorative Justice /
La mission sociale du système de justice pénale*

Resolution N°3 – on combating terrorism / relative à la lutte contre le terrorisme

Resolution N°4 – on updating the European Prison Rules and on the possibility of a European Prisons Charter /

*relative à l'actualisation des Règles pénitentiaires européennes
et à une éventuelle Charte pénitentiaire européenne*

*Resolution N°5 – on the functioning of the Council of Europe conventions
on judicial co-operation in criminal matters /*

*relative au fonctionnement des conventions du Conseil de l'Europe de coopération judiciaire
dans le domaine pénal*

*CM/Del/Dec(2005)925 – Decisions adopted (concerning the Conference) /
Décisions adoptées (concernant la Conférence)*

c. Conclusions of the CATS meeting, 29 April 2005

Conclusions de la réunion CATS, 29 avril 2005

*DG I (2005) 7 - Report of the meeting between the Troika of the Article 36 Committee
of the European Union and the Council of Europe (Strasbourg, 29 April 2005) /*

*Rapport de la réunion entre la Troïka du Comité de l'Article 36
de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe*

- d. **11th Congress of the UN on the Prevention of Crime**
11^e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime

- e. **Third Summit of Heads of State – Warsaw, 16 -17 May 2005**
Troisième Sommet des Chefs d'Etat – Varsovie, 16-17 mai 2005
Warsaw Declaration / Déclaration de Varsovie
Action Plan / Plan d'action

- f. **Conventions ETS 90, 190, 196, 197, 198 – update on the status of signatures and ratifications**
Conventions STE 90, 190, 196, 197, 198 – mise à jour de l'état des signatures et ratifications

- g. **CPGE Budapest**
CPGE Budapest

CPGE (2005) 16 - Conclusions of the Conference of Prosecutors General of Europe, 6th Session/ CPGE (2005) 05 – European Guidelines on ethics and conduct for public prosecutors, “The Budapest Guidelines”, adopted by the 6th Conference of Prosecutors General of Europe/ Lignes directrices européennes sur l'éthique et la conduite des membres du Ministère public, « Les lignes directrices de Budapest », adoptées a la 6^{ème} Conférence des Procureurs généraux d'Europe

- 10. **Dates of the next meeting of the Bureau and the CDPC**
Dates de la prochaine réunion du Bureau et du CDPC

Proposed Dates/Dates proposées:

Bureau – 12-14 October 2005
Plenary – 3-7 April 2006

ANNEXE III

List of participants of the Enlarged Meeting of the Bureau
Liste des participants - Réunion Élargie Du Bureau

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Roland MIKLAU, Director General, Criminal Law, Ministry of Justice, 1070 VIENNA

BELGIUM / BELGIQUE

M. Claude DEBRULLE, Ministère de la Justice, BRUXELLES

Chairman of the CDPC / Président du CDPC

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG, Deputy Director of Public Prosecution, Office of the Director of Public Prosecution, COPENHAGEN

Apologised / Excusé

FINLAND / FINLANDE

Mr Esa VESTERBACKA, Director General, National Prison and Probation Administration, HELSINKI

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexander ZMEYEVSKIY, Director, Department on the Issues of New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs, MOSCOW

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Branislav BOHÁČIK, Director, Division for Judicial Co-operation in Criminal Matters, Ministry of Justice, BRATISLAVA

Deputy Chairman of the CDPC / Vice- Président du CDPC

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Andreja LANG, Head of the Department for Criminal Legislation, Directorate for the Preparation of Legislation, Ministry of Justice, LJUBLJANA

Apologised / Excusé

SWITZERLAND / SUISSE

M. Mario-Michel AFFENTRANGER, Chef de la Section des Traités Internationaux, Division de l'Entraide Judiciaire Internationale, Office Fédéral de la Justice, BERNE

Resigned / Démissionné

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Richard BRADLEY, Head of the Judicial Co-operation Unit, LONDON

* * * * *

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Apologised / Excusé

ANDORRA / ANDORRE

Apologised / Excusé

ARMENIA / ARMÉNIE

Apologised / Excusé

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Roland MIKLAU, Director General, Criminal Law, Ministry of Justice, VIENNA

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Apologised / Excusé

BELGIUM / BELGIOUE

Mme Marie-Françoise BERRENDORF, Conseiller, SPF Justice, DG Exécution des peines et des mesures, BRUXELLES

M. Claude DEBRULLE, Directeur Général, Direction Générale de la Législation, des Libertés, et Droits fondamentaux, Ministère de la Justice, BRUXELLES

Chairman of the CDPC / Président du CDPC

Mme Vicky DE SOUTER, Attaché, SPF Justice, DG Législation et Droits Fondamentaux, Service de principes de droit pénal et de procédure pénale, BRUXELLES

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE Apologised / Excusé

BULGARIA / BULGARIE

Apologised / Excusé

CROATIA / CROATIE

Apologised / Excusé

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Androula BOULARAN, Criminological Research Officer, Ministry of Justice and Public Order, NICOSIA

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Apologised / Excusé

DENMARK / DANEMARK

Mrs Anette ESDORF, Deputy Director General, Department of Prisons and Probation, Ministry of Justice, COPENHAGEN

Mr Jesper HJORTENBERG, Deputy Director of Public Prosecution, Office of the Director of Public Prosecution, COPENHAGEN

Apologised / Excusé

Mrs Helle HÜBERTZ KROGSOE, Chief Adviser, Ministry of Justice, COPENHAGEN

ESTONIA / ESTONIE

Apologised / Excusé

FINLAND / FINLANDE

Mrs Ulla MOHELL, Counsellor of Legislation, Department of Criminal Policy, Ministry of Justice, HELSINKI

Mr Esa VESTERBACKA, Director General, National Prison and Probation Administration, HELSINKI

FRANCE

Mme Stéphanie KRETOWICZ

M. Eric RUELLE, Magistrat, Chef de Bureau des Négociations Pénales, Ministère de la Justice, PARIS

GEORGIA / GÉORGIE

Apologised / Excusé

GERMANY / ALLEMAGNE

Mrs Gudrun TOLZMANN, Leiterin des Referats Strafvollzug und Bewährungshilfe, Federal Ministry of Justice, BERLIN

GREECE / GRÈCE

Apologised / Excusé

HUNGARY / HONGRIE

Apologised / Excusé

ICELAND / ISLANDE

Apologised / Excusé

IRELAND / IRLANDE

Mr Denis GRIFFIN, Assistant Principal Officer, Prisons Policy Division, Department of Justice, DUBLIN

Mr James MARTIN, Assistant Secretary General, Responsible for Prisons Policy Division, Department of Justice, DUBLIN

ITALY / Italie

Apologised / Excusé

LATVIA / LETTONIE

Apologised / Excusé

LIECHTENSTEIN

Apologised / Excusé

LITHUANIA / LITUANIE

Apologised / Excusé

LUXEMBOURG

M. Jean-Pierre KLOPP, Procureur Général d'Etat, LUXEMBOURG

MALTA / MALTE

Apologised / Excusé

MOLDOVA

Apologised / Excusé

MONACO

Apologised / Excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mrs Marjorie BONN, Senior Legal Adviser, Legislation Department, Ministry of Justice, THE HAGUE

Mr Jacob STRUYKER BOUDIER, Ministry of Justice, THE HAGUE

NORWAY / NORVÈGE

Mr Magne FROSTAD, Adviser, Royal Ministry of Justice and Police, OSLO

POLAND / POLOGNE

Apologised / Excusé

PORTUGAL

Mrs Maria José MATOS, Sub-Director of the Prison Services General Direction, LISBON

ROMANIA / ROUMANIE

Apologised / Excusé

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Oleg FILIMONOV, Deputy Head, Central Department of Execution of Punishments (GUIN), Ministry of Justice, MOSCOW

Ms Irina SILKINA, Third Secretary, Department for New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs, MOSCOW

Mr Alexander ZMEYEVSKIY, Director, Department on the Issues of New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs, MOSCOW

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Apologised / Excusé

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTENEGRO

Apologised / Excusé

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Branislav BOHÁČIK, Director, Division for Judicial Co-operation in Criminal Matters, Ministry of Justice, BRATISLAVA

Deputy Chairman of the CDPC / Vice- Président du CDPC

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Andreja LANG, Head of the Department for Criminal Legislation, Directorate for the Preparation of Legislation, Ministry of Justice, LJUBLJANA

Apologised / Excusé

SPAIN / ESPAGNE

Apologised / Excusé

SWEDEN / SUÈDE

Mr Pehr SANDELL, Special Advisor, Expert in Penology and criminology, Ministry of Justice, STOCKHOLM

SWITZERLAND / SUISSE

Apologised / Excusé

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / Apologised / Excusé
«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»

TURKEY / TURQUIE

Apologised / Excusé

UKRAINE

Apologised / Excusé

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Richard BRADLEY, Head of the Judicial Co-operation Unit, Home Office, LONDON

Mr Bob DAW, Offender Policy and Rights Unit, National Offender Management Service, LONDON

COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION
CONSEIL DE COOPÉRATION PÉNOLOGIQUE
(PC-CP)

Mr Bertel ÖSTERDAHL, Former Director General, National Prison and Probation Administration,
JÄRFÄLLA

Chairman of the PC-CP / Président du PC-CP

Mr Dirk VAN ZYL SMIT, Professor of Comparative and International Penal Law, University of Nottingham,
NOTTINGHAM

Scientific Expert of the PC-CP / Expert scientifique du PC-CP

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Department of Crime Problems / Service des Problèmes criminels

Tel 33-3-88 41 35 27

Fax 33-3-88 41 27 94

E-mail dgi.cdpc@coe.int

Ms Margaret KILLERBY

Head of the Department of Crime Problems /
Chef du Service des Problèmes Criminels

Ms Bridget O'LOUGHLIN

Head of the Criminal Justice Division / **Secretary to the CDPC**
Chef de la Division de justice pénale / **Secrétaire au CDPC**

Ms Ilina TANEVA

Head of the Prisons and Probation Unit /
Chef de l'Unité des prisons et probation

Mrs Claire ROBINS

Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Mme Sylvie BOUX

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Corinne McGEORGE